



Présidence : Belgique

**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(617ème SEANCE PLENIERE)**

1. Date : Vendredi 30 juin 2006

Ouverture : 15 h 20
Suspension : 16 heures
Reprise : 17 h 45
Clôture : 18 heures

2. Président : M. B. de Crombrugghe

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DECISION SUR LE COORDONNATEUR DES
PROJETS DE L'OSCE EN OUZBEKISTAN**

Président, Ouzbékistan, Etats-Unis d'Amérique, Canada, Italie, Kazakhstan,
Autriche-Union européenne, Royaume-Uni

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 734 (PC.DEC/734)
sur le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan ; le texte de cette
décision est joint en annexe au présent journal.

Ouzbékistan (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la
décision), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/698/06), Autriche-Union
européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; la
Turquie, pays candidat; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et
d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de
l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique
européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/695/06), Fédération de
Russie, Kazakhstan, Canada

4. Prochaine séance :

Jeudi 6 juillet 2006, à 10 heures, Neuer Saal